



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2002
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 1^{er} novembre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo. (Honduras)
puis : M. Kára (Vice-Président). (République tchèque)

Sommaire

Point 89 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)

Point 86 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

c) Culture et développement (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 89 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)
(A/C.2/57/L.23 et A/C.2/57/L.24)

Projet de résolution sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
(A/C.2/57/L.24)

1. **M. Vallenilla** (Venezuela), s'exprimant au nom du groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.24, qui traite d'un sujet qui constitue assurément la priorité la plus importante pour la plupart des pays en développement, à savoir l'élimination de la pauvreté. Le projet est un peu long, car il s'agit d'une question complexe et le Groupe des 77 et la Chine sont fermement convaincus qu'il importe d'énoncer clairement sous la forme d'une résolution toutes les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Projet de résolution sur la création d'un Fonds mondial de solidarité (A/C.2/57/L.23)

2. **M. Vallenilla** (Venezuela), s'exprimant au nom du groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.23 sur la création d'un Fonds mondial de solidarité, qui est un produit du Sommet mondial pour le développement durable et la prochaine phase logique de la campagne engagée pour éliminer la pauvreté dans l'esprit de la Déclaration du Millénaire.

Point 86 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)
(A/C.2/57/L.11)

c) Culture et développement (suite)

Projet de résolution sur l'Année de l'État kirghize
(A/C.2/57/L.11)

3. **Le Président** annonce que le Yémen souhaite se joindre aux coauteurs et que le Kazakhstan souhaite se retirer de la liste des coauteurs.

4. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) dit qu'en sus du Burkina Faso, du Canada, de l'Inde, de l'Italie, de la République dominicaine, du Swaziland et

du Tadjikistan, qui se sont déjà joints aux coauteurs, le Koweït, les Philippines, le Qatar et le Suriname souhaitent devenir coauteurs du projet de résolution.

5. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.11 est adopté.*

Point 94 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (A/57/287, A/57/88-S/2002/672, A/57/422-S/2002/1064, A/57/444)

6. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) présente le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies en faveur du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/57/287), qui est le troisième rapport sur ce thème depuis le lancement du processus d'établissement de rapports sur le phénomène de la mondialisation en 1998, à l'occasion du dialogue de haut niveau du Conseil économique et social sur le renforcement de la coopération économique internationale par le biais des partenariats. Les deux rapports précédents ont eu une portée très générale, mais le rapport à l'examen focalise l'attention sur les décisions prises par la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, et sur le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, et, en particulier, sur les liens entre la gouvernance économique à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas d'un rapport original, mais d'une compilation de toutes les propositions et initiatives, abordées certes dans une perspective économique, mais en tenant également compte des dimensions sociales et autres. Ainsi, par exemple, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (A/57/287, encadré 4) traite-t-elle non seulement des questions liées au commerce et au financement, mais aussi de diverses questions sociales, telles que le blanchiment de l'argent, la corruption et le crime organisé. En limitant le champ d'investigation, on a voulu mener l'analyse au-delà des généralités pour examiner plus en détail et en profondeur certains aspects spécifiques de la mondialisation.

7. **M. Vallenilla** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays en développement sont surtout préoccupés par l'impact de la mondialisation sur leur développement économique et social et aimeraient savoir si la mondialisation du commerce, des marchés financiers et des

communications (jusque dans la sphère culturelle) va contribuer ou faire obstacle à leur réalisation d'une croissance et d'un développement durables. L'intervenant se demande si, dépassant la simple description du phénomène de la mondialisation, la Commission ne pourrait pas parvenir à un accord théorique sur les mécanismes permettant de mettre la mondialisation au service de tous. Cela supposerait que l'on avance dans les domaines du commerce et du financement en s'appuyant sur la Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha, et sur le Consensus de Monterrey, respectivement, et que l'on adopte les principes de justice, d'équité, d'équilibre et de transparence.

8. **Mme Loj** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie et, en outre, de l'Islande, préconise une approche intégrée de la mondialisation qui, couvrant les politiques sociales, économiques et environnementales, fasse participer les pays en développement à l'économie mondialisée et repose sur des politiques nationales de nature à garantir une gouvernance de qualité aux niveaux national et local. Les pays doivent mettre en place des politiques appropriées dans les domaines de l'imposition, de la redistribution des revenus, de l'octroi de droits suffisants sur le lieu de travail et de la lutte contre la corruption dans le contexte de la démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme. La communauté internationale, de son côté, doit apporter son concours, notamment sous la forme d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités, aux efforts déployés au plan national pour créer des institutions sociales et économiques efficaces capables de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de faire de la mondialisation un phénomène positif. À cette fin, il est tout aussi important d'organiser l'appui au renforcement des capacités au sein des communautés locales.

9. Passant à la dimension économique de la mondialisation, l'intervenante invite à renforcer la cohérence des politiques entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce, et à améliorer la stabilité et la transparence du système financier international, notamment par le

biais d'une amélioration de la prévention et du règlement des crises, et de mesures de lutte contre l'exploitation financière de la mondialisation par le terrorisme, la corruption et le blanchiment de l'argent. Il est également indispensable de pouvoir compter sur un système économique mondial plus équitable auquel tous les pays et la société civile puissent participer. L'Union européenne continuera de contribuer au débat sur l'amélioration de la gouvernance économique mondiale. Dans le domaine du commerce, elle est fermement attachée aux dispositions de la Déclaration ministérielle de Doha, s'agissant en particulier de l'accès aux marchés. L'Union européenne est le principal marché d'exportation pour les pays en développement, auxquels elle offre de nombreuses préférences commerciales, parmi lesquelles l'initiative « tout sauf les armes », qui accorde un accès au marché européen en franchise de droits et hors quota à toutes les exportations de pays les moins avancés. Par ailleurs, elle continuera à développer son assistance pour renforcer les capacités de production et d'échange à long terme, réduire les obstacles liés à l'offre et aider les pays à participer efficacement aux négociations de l'OMC. S'agissant de la dimension sociale de la gouvernance mondiale, l'Union européenne préconise vivement la mise en œuvre intégrale des normes de base en matière d'emploi énoncées dans la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail adoptée à l'unanimité par l'Organisation internationale du Travail en 1998. Elle appuie les mesures de surveillance et de coercition de l'OIT et estime qu'il y a lieu de les renforcer. Elle se félicite, en particulier, de la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et attend avec intérêt les conclusions de son travail d'analyse, que la Commission doit présenter en 2003.

10. L'Union européenne se réjouit à la perspective de la tenue, en 2003 et 2005, du Sommet mondial sur la société de l'information, qui favorisera un plus grand partage des connaissances par le biais des technologies et renforcera les partenariats pour mettre l'information à la disposition de tous les pays et de tous les peuples. Elle appuie également sans réserve le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications. Les avantages de la mondialisation pourraient être maximisés par la mise à disposition de biens publics à l'échelle mondiale, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui sont de parfaits exemples de partenariat

mondial entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. L'Union européenne appelle de ses voeux le lancement au niveau mondial d'un processus ouvert, transparent et participatif pour explorer la définition, l'identification et la mise à disposition effective de biens publics à l'échelle mondiale, et invite tous les pays et organisations à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale sur les biens publics à l'échelle mondiale, créée lors du Sommet mondial pour le développement durable.

11. **M. Zhang Yishan** (Chine), notant que la mondialisation est le produit inévitable du développement des forces productives et de la science et des techniques, dit que la gouvernance mondiale n'a pas suivi le rapide développement de la mondialisation des marchés et que ce dernier a encore creusé les inégalités des systèmes financier et commercial mondiaux, ce qui a entraîné des difficultés pour bien des pays en développement. La démocratisation mondiale doit aller de pair avec l'intégration mondiale, ce qui appelle une réforme des systèmes financier, monétaire et commercial mondiaux existants qui les rende plus équitables et démocratiques, et une plus forte participation des pays en développement à la prise des décisions et à l'établissement de normes au niveau mondial. La mondialisation doit respecter la diversité et la maîtrise nationale : elle n'implique pas, en effet, de modèle unique de développement. Les pays doivent choisir en toute indépendance leur propre voie en matière de développement, mais la mondialisation doit faciliter l'accroissement des échanges entre les cultures sur la base du respect mutuel et favoriser la tolérance et la coexistence harmonieuse. La mondialisation doit renforcer la cohérence et la compatibilité des politiques entre les institutions économiques multilatérales. Il y a lieu également d'améliorer la cohérence des politiques au niveau national. Il importe de se pencher d'urgence sur la question de la cohérence entre les politiques de coopération pour le développement et les politiques économiques des pays développés : l'Organisation des Nations Unies pourrait et devrait jouer un rôle de premier plan en veillant à la cohérence des politiques des différentes institutions au niveau mondial, ce qui favoriserait le développement des pays en développement, réduirait l'écart entre le Nord et le Sud et ouvrirait la voie à la prospérité mondiale. Enfin, la mondialisation devrait favoriser l'indépendance et la solidarité : ceux qui pratiquent la politique du chacun pour soi finiront par voir leur politique se retourner

contre eux, comme l'a montré la crise financière asiatique. Les relations internationales devraient, dans le contexte de la mondialisation, être fondées sur le multilatéralisme et la coopération mutuelle aux fins du développement et de la sécurité de la planète. La Chine plaide en faveur d'une coopération internationale accrue fondée sur les principes de l'égalité et de l'avantage mutuel et de la réalisation effective des objectifs et tâches du développement.

12. **M. Hassan** (Pakistan) dit que ceux qui ont eu à endurer les conséquences négatives de la mondialisation y voient une nouvelle forme de domination économique, culturelle et, en dernière analyse, politique. Les forces du marché, non réglementées, aggravent la douleur, les souffrances et la misère de centaines de millions de personnes. La mondialisation a un impact négatif sur le processus global de développement en marginalisant les pays dont l'économie est faible et d'envergure limitée.

13. Si l'on veut que tout le monde profite de la mondialisation, il importe de relever d'une manière cohérente les défis économiques, financiers et sociaux, ce qui appelle un renforcement de la coopération entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi entre l'Organisation et les institutions de Bretton Woods, la société civile et le secteur privé. Le Consensus de Monterrey fournit le cadre de base, et les engagements qui y sont énoncés doivent être tenus. Pour que la mondialisation soit authentique, il faut que les pays en développement soient dûment intégrés au système économique mondial et que les marchés des pays développés se prêtent à un échange transfrontière plus libre de marchandises, de technologies, de capitaux, d'informations et de personnes. Il y a d'autres conditions préalables : il faut régler le problème du fardeau intenable de la dette des pays en développement, combler les lacunes au niveau des capacités et des ressources et faire participer davantage ces pays à la prise de décisions et à l'établissement de normes au niveau international. Les pays développés font la leçon au monde en développement à propos des avantages de la déréglementation et de la libéralisation, mais n'appliquent guère ces principes à leurs propres marchés. Beaucoup de secteurs d'exportation d'un intérêt potentiel pour les pays en développement sont soit fermés, soit protégés. Le Pakistan attend lui aussi avec intérêt le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, créée par

l’OIT, Commission qui, espère-t-il, fera des recommandations utiles sur la façon de mettre le processus de mondialisation au service de l’élimination de la pauvreté et de la création d’emplois. L’Organisation des Nations Unies devrait jouer le principal rôle dans tous ces développements.

14. **M. Zagrekov** (Fédération de Russie) dit que l’Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle actif dans la réglementation de la mondialisation en renforçant la coordination des politiques monétaires et financières et des politiques relatives au commerce international, ce qui suppose un resserrement des liens de coopération avec les instances internationales compétentes. La délégation de la Fédération de Russie est favorable à la poursuite du dialogue entre l’Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et l’OMC, dans le cadre tant des réunions annuelles entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods que du dialogue de haut niveau mené à l’Assemblée générale. Ces dialogues doivent être focalisés sur la coordination et la coopération dans l’application des décisions prises par la Conférence internationale sur le financement du développement. L’Organisation des Nations Unies a un rôle particulièrement important à jouer s’agissant d’aider les pays en développement et les pays en transition à exploiter les possibilités offertes par la mondialisation par le biais de leur intégration à l’économie mondiale dans les secteurs du commerce international et des investissements étrangers. On pourrait stimuler le processus d’intégration en faisant de l’OMC une organisation véritablement universelle.

15. L’une des caractéristiques de la mondialisation est le rôle de plus en plus important du secteur privé dans l’économie mondiale, ce qui amène la délégation de la Fédération de Russie à considérer que l’Organisation des Nations Unies pourrait tirer des avantages substantiels d’une collaboration avec le secteur privé. La Fédération de Russie recommande de développer encore cette collaboration, en particulier dans le cadre de l’exécution de l’initiative du Secrétaire général concernant le Pacte mondial. Elle appuie sa recommandation tendant à créer un bureau qui placerait sous la direction du Secrétaire général le Bureau du Pacte mondial et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

16. Le crime organisé, qui alimente le terrorisme international, ne peut être combattu que par une action concertée de la communauté internationale; à cet égard,

l’Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer. Il conviendrait d’élaborer une base juridique régissant les questions concernant le rapatriement dans leur pays d’origine des fonds reçus à la faveur de pratiques de corruption et illégalement transférés.

17. La dimension sociale de la mondialisation doit être dûment prise en considération, en particulier dans le cadre de la formulation de stratégies nationales et internationales. Si l’on veut réaliser une intégration équilibrée de la politique économique, financière, commerciale et sociale aux niveaux national et international, il importe d’en finir avec une approche trop strictement sectorielle du règlement du problème mondial; l’Organisation des Nations Unies possède à cet égard un avantage exceptionnel.

18. *M. Kára (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.*

19. **Mme Ribeiro Viotti** (Brésil), s’exprimant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (Mercosur), dit que, si l’on veut muer les problèmes de la mondialisation en chances à saisir, il importe de renforcer la cohérence dans bien des domaines des relations économiques internationales. Il faut étendre la participation des pays en développement aux travaux des instances économiques internationales et conférer une plus grande légitimité à la prise des décisions au niveau international en prenant en considération les préoccupations et les intérêts de tous les pays. Ainsi, par exemple, il y aurait lieu de revoir la formule utilisée par le FMI pour la répartition des quotes-parts, afin d’éliminer le parti pris favorable aux pays développés. On devrait également mettre en oeuvre une approche intégrée au niveau international de toutes les questions de développement, qui stimulerait les contacts entre l’Organisation des Nations Unies, le FMI, la Banque mondiale et l’OMC, et inciterait les ONG et le secteur privé à participer. L’une des missions de l’Organisation des Nations Unies consiste à entretenir cette coopération tant au moment de la réunion annuelle entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods que dans le cadre du dialogue de haut niveau mené à l’Assemblée générale. L’Organisation a une autre tâche importante, à savoir celle de la suite intégrée à donner aux grandes conférences et aux sommets de ces dernières années.

20. Si l’on veut renforcer la cohérence dans l’ordre international, il importe de combattre les asymétries du commerce international : il y a loin du discours sur la

liberté du commerce et les réalités protectionnistes. Au cours de la décennie écoulée, les pays membres du Mercosur ont beaucoup fait pour ouvrir leurs marchés et s'intégrer à l'économie mondiale, mais on ne peut pas dire que les pays développés aient manifesté la même ouverture. Une autre question mérite un examen attentif, à savoir celle des flux financiers internationaux : les pays qui ont le plus besoin de ressources les transfèrent vers les pays développés. Cette profonde contradiction de la mondialisation devrait être levée moyennant une augmentation de l'aide publique au développement, un accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, l'annulation de la dette et la création d'un milieu international propice aux investissements dans les pays en développement. L'absence de règles crée une forte volatilité au niveau des transactions impliquant des capitaux spéculatifs : il importe de mettre en place des cadres nouveaux afin d'éviter les problèmes systémiques et de permettre à tous les pays de bénéficier des mêmes créneaux. L'expérience montre que l'économie de marché sait créer des richesses, non les distribuer d'une façon satisfaisante; c'est la raison pour laquelle il faut appliquer les décisions prises par les grandes conférences et les sommets, en renforçant le rôle des États et en luttant contre l'incohérence et les inégalités de l'ordre économique international.

21. **M. Cheah Sam Kip** (Malaisie) dit que, dans sa forme actuelle, la mondialisation a des effets négatifs sur les pays en développement : les différentes asymétries du système international et l'instabilité financière mondiale font qu'il leur est plus difficile de profiter du processus. L'expérience d'une mondialisation et d'une libéralisation sans restrictions faite par la Malaisie a montré que le risque est aussi réel que le potentiel : la non-réglementation des marchés et la liberté de circulation des capitaux ont imposé des coûts que la Malaisie n'est pas disposée à supporter, et elle a mis en chantier des politiques d'ajustement macroéconomique et réalisé des réformes financières afin de réduire les risques et les sources de vulnérabilité. Elle estime que la liberté d'agir du marché n'est ni absolue, ni inconditionnelle. La mondialisation doit être pleinement intégrative et équitable. Il faut améliorer le processus de consultations de façon que tous les pays puissent faire connaître leurs vues et positions lorsque des décisions économiques à répercussions mondiales sont prises dans les différentes instances internationales. La foi de

maints pays en développement dans la mondialisation a été profondément ébranlée et diminuée, et la perspective d'une libéralisation plus poussée de leur économie leur cause beaucoup d'inquiétude. Si chaque pays ainsi que la communauté internationale n'apportent pas, chacun de son côté, les réponses appropriées, les asymétries inhérentes au processus de mondialisation ne pourront qu'aggraver l'inégalité du développement.

22. La Malaisie note avec satisfaction l'influence positive exercée par l'Organisation des Nations Unies sur les interventions qui sont nécessaires pour aider les pays en développement à cet égard, et sait par ailleurs gré à la Banque mondiale et au FMI des efforts qu'ils ont récemment déployés à cette fin. Toute approche du développement équilibrée doit prendre en considération l'influence de plus en plus grande exercée par la société civile et le secteur privé. Il conviendrait de s'associer avec ce dernier en vue d'exécuter les programmes nationaux et mondiaux, mais il n'existe malheureusement pas actuellement de mécanisme capable de contrôler ou de réglementer les activités du secteur privé, en particulier celle des grandes sociétés. Il faut remédier à cette situation, de façon à instituer un certaine responsabilité des entreprises découlant de la transparence et de l'obligation de rendre compte. Il importe en fait de veiller à ce que la mondialisation de l'économie et de la société des pays s'appuie sur une mondialisation de la collectivité. Les relations entre États doivent reposer sur un nouveau cadre théorique s'appuyant non seulement sur la souveraineté égale, mais aussi sur le respect de la dignité et la réciprocité des intérêts et des avantages.

23. **Mme Zubčević** (Croatie) dit que, dans un monde de plus en plus interdépendant, il est devenu essentiel d'améliorer la gouvernance économique à tous les niveaux. On sait que la mondialisation doit être pleinement intégrative et équitable, mais il importe d'appliquer des politiques et des stratégies qui profitent à tous. Les conférences et sommets récents ont fourni un cadre général pour la cohérence, non seulement entre les politiques et programmes des pays, mais aussi entre les institutions multilatérales. Il importe que les principales institutions s'occupent d'élaborer les politiques économiques internationales soient plus intégratives et participatives et que les pays en développement, de leur côté, formulent des stratégies et politiques de développement national préconisant la

bonne gouvernance et participent à la lutte contre toutes les formes de criminalité. Les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'aide au titre du renforcement des capacités, de la valorisation des ressources humaines et du progrès technologique nécessaires pour mettre en place des systèmes efficaces de gouvernance économique. L'Organisation des Nations Unies pourrait apporter une contribution constructive en améliorant la coordination, la coopération et la cohérence des politiques parmi ses mécanismes existants, en particulier parmi les principaux organes, agences, fonds et programmes.

24. Par ailleurs, les institutions régionales ont un rôle à jouer en matière de gouvernance économique dans l'optique de la stabilité financière et de l'équilibre du pouvoir au niveau international. À cette fin, il faudrait encourager le renforcement du rôle des commissions économiques régionales des Nations Unies et des autres processus d'intégration et programmes de coopération régionaux et sous-régionaux.

25. La Croatie adhère sans réserves aux clauses de l'Accord de stabilisation et d'association qu'elle a signé avec l'Union européenne. Mesure essentiellement politique, l'Accord a également une importance économique dans la mesure où il institue la liberté du commerce entre la Croatie et l'Union européenne. Au niveau régional, la Croatie a joué un rôle actif dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en contribuant à la création d'économies de marché viables et en encourageant les investissements locaux et les investissements étrangers directs.

26. **M. Huntley** (Sainte-Lucie), s'exprimant au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que la mondialisation a créé des chances à saisir pour les rares pays qui ont pu en tirer parti, mais a posé de graves problèmes de développement à la majorité des pays en développement.

27. En dépit de toutes ses insuffisances, l'Organisation des Nations Unies est la seule institution dotée d'un mandat manifeste de développement, conféré par sa Charte. D'autres institutions dotées d'un mandat plus circonscrit, à composition limitée et à processus décisionnels exclusifs ne sauraient, à moins d'être réformées, assumer légitimement pareille

responsabilité en matière de développement. Il n'est pas difficile de voir ce qui distingue l'Organisation des Nations Unies de ces institutions : la première élabore des politiques non assorties de mécanisme d'exécution, tandis que les autres appliquent des politiques sans disposer d'un mandat ou sans la légitimité que procure la représentativité ou l'appel à la participation de tous.

28. En sa qualité d'unique institution à vocation mondiale, l'Organisation des Nations Unies joue, en matière de promotion du développement, un rôle essentiel consistant à fournir une structure à la bonne gouvernance au niveau international en faveur de tous les peuples. À cette fin, elle doit être renforcée en rapport avec les exigences de son rôle en matière de développement et dotée des ressources et du personnel nécessaires pour répondre aux besoins croissants des pays en développement.

29. La première mesure que l'Organisation des Nations Unies doit prendre s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation consiste à faciliter la poursuite du dialogue politique avec toutes les parties prenantes. Ce dialogue doit comporter un examen des institutions qui ont la charge de l'économie mondiale et de leurs mandats respectifs, en vue de promouvoir la cohérence et la coordination. L'étape importante suivante consiste à mettre d'urgence en place des mécanismes efficaces d'application des décisions prises par les conférences récentes.

30. L'une des contradictions flagrantes de la mondialisation est l'affaiblissement des gouvernements, dont elle restreint le rôle dans la réglementation des marchés intérieurs. La CARICOM est convaincue que le commerce constitue l'un des principaux instruments de création de ressources au service du développement et de stimulation de la croissance. Telle qu'elle est actuellement pratiquée, la libéralisation des échanges est le plus gros obstacle au développement des pays en développement en raison des structures dirigeantes et des processus décisionnels du système commercial multilatéral, qui assurent la domination des principaux pays commerçants et de leurs sociétés transnationales. Pourtant, l'OMC est la seule institution multilatérale dotée de pouvoirs d'exécution et de rétorsion. L'Organisation des Nations Unies doit promouvoir une perspective de développement dans les activités de l'OMC et la démocratie dans ses processus décisionnels. La CARICOM espère que l'application du Consensus de

Monterrey fera sentir ses effets sur les travaux de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et recommande à nouveau la mise en place d'un arrangement institutionnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Elle prie également le Secrétaire général de présenter un rapport factuel et des recommandations sur le projet d'arrangement existant.

31. L'intervenant souligne l'impact des sociétés transnationales sur la mondialisation, en relevant que leur croissance est la plus importante dans les branches d'activité qui sont à la base du développement. Or, dans les pays en développement, ces secteurs essentiels se trouvent de plus en plus souvent entre des mains étrangères et font de plus en plus l'objet d'âpres négociations et de conditionnalités rigoureuses. Il importe de mettre en place un mécanisme intergouvernemental mondial de surveillance et de réglementation des activités des sociétés transnationales et de leur contribution au développement. La CARICOM estime que cette fonction essentielle pourrait de nouveau être assumée par un groupe chargé des sociétés transnationales au sein du système des Nations Unies.

32. L'Organisation des Nations Unies devrait rendre possible la gouvernance de l'économie mondiale en mettant en place un mécanisme qui serait le garant de l'équité en matière de développement. Le renforcement du Conseil économique et social devrait être envisagé, pour autant que tous les États Membres puissent participer à égalité à ses travaux.

33. **M. Yahya** (Israël) dit que la mondialisation implique une interdépendance croissante découlant des progrès dans les domaines de l'information et des technologies, de la multiplication des mouvements internationaux, du commerce électronique, des activités multinationales et des mouvements de capitaux et d'investissements. Par ailleurs, elle touche à peu près à tous les aspects de la vie moderne, par delà la sphère économique. Il importe donc de réaliser un équilibre satisfaisant entre la croissance économique et la protection de l'environnement, la prospérité des pays avancés et les aspirations du monde en développement, la nouvelle culture mondiale et la nécessité de protéger la diversité et l'individualité.

34. Israël sait gré au Secrétaire général de mettre l'accent sur la nécessité d'instituer des modes de bonne gouvernance, des mécanismes de responsabilité et des politiques économiques transparentes. Ces

caractéristiques représentent un appel à la démocratisation et au gouvernement participatif, qui sont deux des principaux critères permettant de garantir que la mondialisation soit intégrative. Israël a axé son activité de développement sur le renforcement des capacités et la création de partenariats, car il croit que les pays doivent être autosuffisants. Le programme du Centre de coopération internationale du gouvernement a aidé les communautés à faire reculer la pauvreté et à intégrer les secteurs les plus défavorisés de l'économie à l'évolution scientifique et économique qui est en train de transformer la planète. La mondialisation ne pourra donner la pleine mesure de ses capacités que lorsque tous les pays seront en mesure de saisir les chances qu'elle procure.

35. **M. Lopez** (Philippines) dit que les Philippines accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies en faveur du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. La délégation philippine estime que la marginalisation et la vulnérabilité de nombreux pays en développement, le fossé qui ne cesse de se creuser entre les pays sur le plan du revenu et des technologies et l'appauvrissement généralisé des ressources naturelles et la dégradation systématique de l'environnement causés par les modes de développement économique actuels sont des sujets de préoccupation pressants.

36. Le développement national relève essentiellement de la responsabilité de chaque pays, mais les activités unilatérales ne suffisent jamais à réaliser le développement durable. Il faut mettre l'accent sur la coopération multilatérale, le transfert de techniques, le renforcement des capacités et la mise en place d'un cadre international propice à une croissance et à un développement économiques soutenus. Les pays en développement ont besoin de mécanismes adéquats pour contrebalancer les fluctuations défavorables des échanges et des capitaux internationaux.

37. Les pays en développement ont accepté la nécessité d'une bonne gouvernance dans les secteurs public et privé et de l'adoption de réformes institutionnelles, s'appuyant sur les priorités, les besoins et les capacités de chaque pays afin de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux impératifs de la coopération mondiale. Ils ont également considéré que l'accroissement des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement, l'amélioration de l'accès aux

marchés extérieurs, un allégement effectif de la dette et une utilisation plus modérée et souple des conditionnalités leur permettraient de réaliser plus facilement le développement durable. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement des décisions et initiatives prises par les récentes conférences et il faut espérer que le système commercial multilatéral concourra pleinement à l'effort de développement. Si l'on veut que la mondialisation soit bénéfique aux pays en développement, il importe d'améliorer l'accès aux ressources internationales et de renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux.

38. **M. Oratmangun** (Indonésie) dit que vouloir faire de la mondialisation une force bénéfique pour tous pose un véritable défi à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale. La gouvernance économique pourrait fournir un cadre favorable à l'exploitation du potentiel de la mondialisation au service du développement et de l'élimination de la pauvreté.

39. Afin de réduire au minimum les risques liés à la mondialisation, il est indispensable d'aborder les dimensions nationale, régionale et mondiale de la gouvernance économique. La partie II du rapport du Secrétaire général (A/57/287) met en vedette quatre domaines principaux dont l'importance pourrait s'avérer décisive pour ce qui est de combler l'écart entre la rapidité du rythme de la mondialisation des marchés et la lenteur de l'adaptation des structures et processus de gouvernance au niveau international.

40. Au niveau national, les décisions prises par les récentes grandes conférences ont souligné qu'il importait de promouvoir les investissements tant nationaux qu'étrangers. Assurément, les pays en développement doivent renforcer leurs institutions nationales afin de participer à l'économie mondiale. L'Indonésie constate avec satisfaction que, dans le Consensus de Monterrey, la communauté internationale s'est engagée à aider les pays en développement à élaborer des systèmes efficaces de gouvernance économique.

41. **M. Vienravi** (Thaïlande) dit que l'aspect financier de la mondialisation pourrait avoir des répercussions directes sur d'autres composantes de l'économie mondiale, en particulier le commerce et l'investissement. La santé et la stabilité de l'économie mondiale exigent une réforme de l'architecture

financière internationale qui améliore la gouvernance financière mondiale et renforce la stabilité financière internationale. L'intervenant prie instamment la communauté internationale d'utiliser à plein le cadre de la cohérence fourni par le Consensus de Monterrey et le Plan d'action adopté à Bangkok sous les auspices de la CNUCED.

42. Le caractère de plus en plus interdépendant de la mondialisation exige que les pays en développement participent de plus en plus à la formulation des politiques et à la prise des décisions concernant les questions financières internationales. Il faut également réformer la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods afin de renforcer la participation des pays en développement et des nouveaux marchés aux travaux de la Banque mondiale et du FMI. Dans un premier temps qui revêt une grande importance, on pourrait mettre en place un système de vote équitable s'agissant des décisions qui n'entraînent pas un prélèvement sur les ressources financières de la Banque ou du Fonds, mais qui concernent tous les États Membres. Toutefois, pour être effective, la participation des pays en développement devrait inévitablement reposer sur le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines. L'intervenant invite les pays en développement à tirer parti de l'Institut international de commerce et de développement, sis à Bangkok, qui aide à faire face aux défis de la mondialisation.

43. Une action concertée et une volonté politique au niveau international sont indispensables, et une coopération sincère est nécessaire pour élargir les possibilités pour tous les pays. On ne saurait trop souligner combien il importe que la communauté internationale s'engage fermement à donner pleinement effet au Consensus de Monterrey ainsi qu'à la Déclaration et au Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour le développement durable, de même qu'aux décisions des autres grandes conférences.

44. **M. Kaemba** (Zambie) dit que, si la situation mondiale créée par le développement des échanges d'informations permet d'être optimiste, elle doit également inciter à la prudence. Les États doivent réfléchir à la façon de saisir les nouvelles chances offertes par la mondialisation. Le rythme de sa progression amène la délégation zambienne à s'interroger sur la réussite de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. La Zambie elle-même est aux prises avec les difficultés découlant

des problèmes de production du secteur minier et de l'absence d'autosuffisance de la production alimentaire du fait de la sécheresse affectant les campagnes agricoles. Par ailleurs, la situation de la dette extérieure a considérablement affaibli ses termes de l'échange.

45. La Zambie participe activement au système commercial multilatéral et à divers arrangements préférentiels de façon à tirer pleinement profit de ses efforts de libéralisation économique par le biais d'une augmentation des échanges. Les réformes économiques du Gouvernement sont lentes à porter leurs fruits, mais la poursuite des avancées et la rationalisation des tarifs, permet de mieux répartir les ressources. La Zambie a besoin d'une assistance technique encore plus importante afin de pouvoir régler ses principaux problèmes, notamment sa participation à part entière au système commercial multilatéral et l'exploitation des possibilités offertes par celui-ci. Les partenaires commerciaux devraient faire en sorte que leurs marchés soient ouverts aux produits zambiens, parmi lesquels le cuivre occupe une place de moins en moins importante au profit de l'agriculture. Si l'on veut que les pays les moins avancés (PMA) qui sont membres de l'OMC renforcent la cohérence de leurs politiques, comme l'indique le Consensus de Monterrey, les institutions de Bretton Woods devraient leur fournir l'appui nécessaire par le biais de programmes préférentiels. L'intervenant engage la communauté internationale à œuvrer en vue de l'annulation de la dette des pays pauvres fortement endettés.

46. **Mme Lewis** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que la plupart des peuples et des pays ne sont pas suffisamment représentés dans les organisations intergouvernementales et la société civile a trop peu de chances de faire entendre sa voix. Toutefois, la croissance récente des réseaux mondiaux dans toute une série de domaines font naître certains espoirs. Un monde décentralisé, hétérogène et interconnecté dans lequel des unités non hiérarchisées s'emploient à résoudre des problèmes spécifiques a pratiquement remplacé le vieux modèle des États souverains, instaurant non pas l'anarchie ou un gouvernement mondial, mais un « minimalisme d'interconnexion ».

47. La gouvernance mondiale est un thème majeur que doit aborder la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, récemment créée par l'OIT et qui doit présenter un rapport à la fin de 2003. Elle reçoit des propositions concernant des

sujets à traiter. On relève un intérêt croissant pour la réduction du déficit démocratique et l'amélioration de l'efficacité politique des institutions internationales s'agissant de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire, notamment. Mais l'idée d'une assemblée législative mondiale d'environ 500 membres qui, si elle devait être composée sur la base de la représentation proportionnelle, exclurait automatiquement la participation de la plupart des pays, doit être abandonnée en faveur d'une maximisation de l'efficacité des moyens d'influence existants.

48. Le Groupe de haut niveau sur le financement du développement a recommandé de créer un conseil mondial pour permettre aux représentants de toutes les parties intéressées de participer aux débats. Cependant, il serait plus facile d'améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social, entreprise aux fins de laquelle le Secrétaire général a déjà proposé de prendre un certain nombre de dispositions. On pourrait, par exemple, organiser des réunions plus courtes mais plus fréquentes qui seraient consacrées à l'examen de sujets bien circonscrits. On pourrait aussi remanier de fond en comble le système de vote des institutions de Bretton Woods, où une grande proportion des droits de vote était dévolus à un petit nombre de pays développés. Il faudrait augmenter les quotes-parts des pays en développement pour réaliser une représentation plus équitable.

49. Il importe de recenser les autres lacunes et insuffisances dans la fourniture des biens publics à l'échelle mondiale, tels que la lutte contre différentes maladies, la protection de l'environnement, la coopération financière et la réduction de la criminalité et de l'instabilité financière internationales, et de débattre des moyens d'y remédier. La gouvernance mondiale est essentielle et il y a lieu de formuler des politiques nouvelles et de créer des institutions nouvelles ou de réformer les institutions existantes. Il importe de renforcer les instances économiques et financières des Nations Unies et de réformer les institutions économiques et financières. Il faut élargir l'éventail et l'ampleur des biens publics à l'échelle mondiale et augmenter rapidement les moyens de financement du développement.

50. **M. Sharma** (Népal) dit que la mondialisation a uni l'humanité dans une même destinée grâce aux progrès de la science et des techniques et à la diffusion des valeurs démocratiques et à l'ouverture des

marchés. La forte concentration des avantages de cette mondialisation dans un petit nombre de pays, par quoi les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrisse, est indéfendable et pourrait déboucher sur une situation explosive. Une mondialisation qui ne profite pas à tous ne profitera pas longtemps à qui que ce soit et suscitera un choc en retour.

51. Il s'agit de manifester la volonté politique et la détermination nécessaires pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire et remplir les engagements pris lors des conférences mondiales, de façon que les pays en développement puissent prospérer et s'intégrer à l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays. Cela suppose un renforcement des capacités productives des pays en développement et l'ouverture des marchés pour stimuler l'écoulement de leurs produits. De leur côté, les pays en développement doivent mettre en place les infrastructures de base, mettre les services de base à la disposition de leur population, mobiliser les ressources intérieures et entreprendre des réformes qui stimulent l'investissement et l'innovation, tandis que les pays développés doivent leur fournir une aide et un allégement de la dette plus importants et les aider à attirer davantage d'investissements étrangers.

52. Les pays en développement qui ont progressivement libéralisé leur économie et ouvert leurs marchés, surtout du fait des conditionnalités imposées par les donateurs, ont été déçus de constater que leurs partenaires pour le développement, malgré toutes leurs bonnes intentions, n'avaient pas tenu leur promesse de les mener à bon port. Les pays riches doivent tenir leurs promesses et appliquer ce qu'ils recommandent aux autres de faire : ouvrir leurs marchés, supprimer leurs énormes subventions à l'agriculture, éliminer les obstacles tarifaires ou autres aux importations en provenance des pays du Sud, faire preuve d'un esprit démocratique dans la gestion de l'économie mondiale et réaliser les changements structurels nécessaires à la bonne santé de l'économie mondiale. Ils doivent garantir la participation renforcée des pays en développement à la prise de décisions à l'échelle mondiale et au régime commercial international, afin de développer la capacité de ces derniers de commercer et de se développer, notamment en facilitant l'admission de pays non membres à l'OMC.

53. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour remédier à la situation

précaire des PMA en appliquant le Programme d'action de Bruxelles et en leur garantissant l'accès en franchise de droits et hors quota aux marchés des pays riches, et pour aider les pays en développement sans littoral à surmonter leur handicap géographique.

54. Les autres conséquences de la mondialisation et de l'interdépendance sont la mondialisation du terrorisme et d'autres crimes, l'impact qu'un conflit dans un pays exerce sur la sécurité des autres et la propagation mondiale de certaines maladies, problèmes qui pourraient tous être traités beaucoup plus efficacement par des entités régionales et sous-régionales que par un seul pays. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un puissant rôle de sensibilisation, en sus de sa valeur confirmée de source d'appui technique et financier au service des réformes, du développement des capacités de production et de la facilitation du commerce. Elle est également en mesure de faire pression sur les pays riches, les institutions financières internationales et l'OMC pour qu'ils changent d'attitude, ainsi que sur les pays en développement pour qu'ils entreprennent les réformes nécessaires et poussent à l'intégration économique régionale. La société civile, de son côté, pourrait faciliter la compréhension entre les parties prenantes et inviter les principaux acteurs à améliorer la gouvernance mondiale et nationale.

55. **M. Lolo** (Nigéria) dit que les avantages de la mondialisation sont beaucoup plus évidents dans les pays développés, où elle offre des possibilités illimitées. Une poignée de pays en développement ont également bénéficié de la mondialisation, mais la prévalence de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance dans la plupart d'entre eux remet en cause ces bienfaits tant vantés. Le rapprochement des frontières non seulement a créé un monde interdépendant doté de niveaux impressionnantes de créativité et de réflexion humaines, mais aussi l'a centré non plus sur l'essence de l'être, mais sur l'opportunisme et les impératifs des forces du marché. Les participants au Sommet du Millénaire se sont engagés à créer un climat national et mondial propice à l'instauration d'une mondialisation pleinement intégrative et équitable au service du développement et de l'élimination de la pauvreté. Il s'impose, conformément à la Charte des Nations Unies, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie pour tous.

56. La délégation nigériane fait siennes les principales idées énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/57/287), mais elle est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies devrait se focaliser davantage sur l'application des accords internationaux et jouer un rôle mobilisateur à cet égard, ce d'autant plus que les trois principales conférences qui se sont tenues en 2002 ont été centrées sur l'application. Pour progresser dans cette direction, il faut que toutes les parties honorent leurs engagements. L'Organisation doit améliorer sa coordination, sa cohérence et son efficacité; l'Assemblée générale doit maintenir son universalité et prendre des décisions conformes à son rôle d'animatrice; et le Conseil économique et social doit s'acquitter de son mandat en matière de coordination et de suivi des conférences internationales, en évitant les chevauchements d'activité et servant de critère pour évaluer les responsabilités et les résultats.

57. Le Nigéria a participé à toutes les grandes conférences récentes; il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a présidé son Comité de mise en oeuvre. Le Nigéria renouvelle l'engagement pris d'en respecter les clauses, mais sa capacité d'en réaliser les objectifs dépendra de l'appui qu'il recevra de ses amis et partenaires. Les vues de la délégation nigériane sur la nécessité d'une annulation de la dette afin de dégager des ressources à affecter à l'amélioration des services sociaux sont bien connues, comme l'est le fait que les pays d'Afrique versent davantage à la Banque mondiale et au FMI qu'ils ne reçoivent de ces deux institutions. Le Nigéria a remboursé l'intégralité de sa dette, sinon plus qu'il ne devait. Le continent africain est perpétuellement saigné à blanc par le transfert illicite à l'étranger d'argent acquis par des moyens frauduleux et irréguliers.

58. La délégation nigériane s'associe à celles qui ont appelé de leurs voeux l'adoption de mesures efficaces pour maximiser les avantages de la mondialisation et en réduire au minimum les coûts et pour garantir une gouvernance économique rationnelle. Une nouvelle architecture financière devrait permettre aux pays en développement de se faire entendre au moment de la prise des décisions financières et les organismes internationaux de réglementation financière devraient se montrer plus vigilants tant dans les pays développés que dans les pays en développement, de façon à garantir un partage de la charge financière en période

de crise. En dépit de l'existence d'organisations et d'institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder toutes les questions touchant l'humanité, car le village planétaire ne connaît pas de frontières.

59. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que l'on a pris bonne note des observations et suggestions des délégations. Le débat a été riche et constructif et va aider la Commission à se focaliser sur l'objectif de la session en cours, qui consiste à passer de considérations générales à un débat plus spécifique sur la mondialisation. Le Secrétariat s'est déjà employé à le faire dans le rapport et les délégations devront en tenir compte lorsqu'elles élaboreront les vues qu'elles présenteront ensuite à l'examen des autres délégations.

60. Les autres questions étroitement liées à la mondialisation sur lesquelles les délégations devraient également se pencher sont la science et les techniques au service du développement; l'immigration; la gestion cohérente de la mondialisation dans un cadre institutionnel; et la question de savoir si les tendances économiques actuelles sont favorables au renforcement de la dimension positive de la mondialisation. Le Secrétariat pourra alors établir un rapport en vue de la prochaine session, en sollicitant la participation de tous les organismes des Nations Unies et en tenant compte de la nécessité de la cohérence dans la mondialisation, mais aussi dans la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et le suivi intégré des conférences. M. Khan invite les délégations à examiner également ces questions avant d'établir leurs conclusions.

La séance est levée à 18 heures.